

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mai 2022

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents ou
représentés: **15**

Présents : MM. et Mme Franck LANG, Pascal MAILLET, Brigitte VACELET, Adjoints.

MM. et Mmes Éric WENDLING, Jean-Marc SCHEER, Cécile DURRHEIMER, Annette FLECK, Philippe WIESER, Patricia SCHEER, Christophe MATTER, Christophe LECHNER, Stéphanie DUSSART, Muriel GAAB représentée par Brigitte VACELET, Antoine BURG.

Conseillers absents : 0

Absent : ./.

Date de la convocation : 29 avril 2022

DELC-031-2022

7. Finances locales

7.3- Emprunts

Prévision réalisation d'un emprunt- Participation au financement du Groupe Scolaire intercommunal Nord d'Alteckendorf

Le Maire rappelle la délibération DELC-056-2020 du 12 octobre 2020 approuvant la participation financière prévisionnelle de la Commune de Minversheim, selon le plan de financement présenté à la Conférence des Maires le 03 août 2020, pour le financement du Groupe Scolaire Intercommunal Nord.

La convention de paiement a été signée en date du 16 décembre 2020 entre la communauté de Communes du Pays de la Zorn, les communes d'Alteckendorf, d'Ettendorf, de Grassendorf et de Minversheim. Elle valide le plan de financement avec un premier versement pour l'ensemble des communes à compter de 2023.

Il informe les membres du Conseil Municipal que la tendance des taux d'intérêts est actuellement à la hausse et qu'il serait prudent de faire les démarches nécessaires dès à présent auprès des organismes bancaires pour contracter un emprunt nécessaire au financement du GSI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord de principe pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 500 000 € auprès de l'organisme le mieux-disant pour financer la quote-part de Minversheim pour la construction du Groupe Scolaire Intercommunal Nord ;
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de différents organismes bancaires ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

(Approuvé à l'unanimité)

9. Autres domaines de compétence

9.1-Autres domaines de compétence des communes

Désignation des membres pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en application de l'article R.133-3 du livre du code rural, le renouvellement du bureau de l'Association Foncière doit se faire tous les 6 ans, sans relation avec le mandat municipal.

A ce titre, le Conseil Municipal est amené à désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants parmi les propriétaires sur le ban de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- propose comme titulaires, les personnes suivantes :

M. Antoine BURG, domicilié 77 rue Principal à Minversheim

M. Christophe LECHNER, domicilié 8 rue du Faubourg à Minversheim

M. Christian SUSS, domicilié 3 rue du Faubourg à Minversheim

- propose comme suppléants les personnes suivantes :

M. Serge RISCH, domicilié 72 rue Principale à Minversheim

M. Joël ZAEPFEL, domicilié 16 rue du Faubourg à Minversheim

Le Maire étant membre de droit.

(Vote : 13 voix pour, 2 abstentions)

7. Finances locales

7.5 – Subventions

Demande de subvention pour voyage scolaire

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par le proviseur du Lycée Robert Schuman pour un voyage scolaire à Paris du 2 au 4 mai 2022. Cette demande concerne une élève de Minversheim.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 19,50 € à Agathe LANG, domiciliée 7 Rue de l'Arc-en-Ciel à Minversheim, pour sa participation au voyage scolaire à Paris,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Commune.

(Vote : 14 voix pour, 1 abstention)

2- Urbanisme

2.2- Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Avis sur permis de démolir

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, la demande faite par Mme Huguette BURG, domicilié 27 Rue Haute à Minversheim, en vue de la démolition d'une grange sises à la même adresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à cette démolition.

(Vote : 14 voix pour, 1 abstention)

9. Autres domaines de compétence

9.4-Vœux et motions

Motion de soutien à l'ouverture d'une classe supplémentaire de 6^{ème} au collège Gustave Doré de Hochfelden pour la rentrée 2022

Suite au dernier Conseil d'Administration du collège Gustave Doré de Hochfelden et à la prise de connaissance de la Dotation Horaire Globale, il a été indiqué qu'il y aurait 186 élèves en classe de 6^{ème}.

Ces classes seront donc particulièrement surchargées et les conditions ne seront absolument pas propices aux apprentissages dans ce cadre-là. De plus, ces classes vont accueillir des élèves en inclusion, avec des situations de handicap plus ou moins lourdes.

La plupart des élèves seront accompagnés de leur AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) pour une durée de 20 h par semaine pour certains. Le collège a été construit pour accueillir 800 élèves, les salles de classe sont suffisamment nombreuses mais néanmoins elles sont trop petites pour accueillir autant d'élèves, parfois 33 personnes par salle de classe, comme cela a été le cas en 2020-2021.

Les tables et les chaises prennent tout l'espace et les enseignants ne peuvent circuler librement dans la salle. Les issues des secours sont inaccessibles car barrées par du mobilier élève.

Les conditions de sécurité physique et les conditions d'apprentissage ne semblent donc pas propices pour les élèves, ni pour les enseignants. La qualité des apprentissages sera remise en cause avec de tels effectifs surchargés dans l'ensemble de ces classes du collège.

Le Conseil Municipal de Minversheim soutient la motion rédigée à cet effet et demande à l'inspection Académique d'examiner cette situation et sollicite ainsi l'ouverture d'une classe supplémentaire de 6^{ème} dans l'établissement Gustave Doré de Hochfelden.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard LIENHARD